

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION SPÉCIALE

**chargée d'examiner la proposition de loi organique
relative aux lois de finances**

COMPTE RENDU N° 1

(Application de l'article 46 du Règlement)

Judi 19 octobre 2000

(Séance de 11 heures 30)

*Présidence de M. Robert Pandraud, Président d'âge,
puis de M. Raymond Forni, Président*

SOMMAIRE

- Nomination du Bureau
- Désignation du Rapporteur

La Commission spéciale s'est réunie pour procéder à la nomination de son Bureau.

Présidence de M. Robert Pandraud, Président d'âge

· Nomination du Président

M. Raymond Forni, étant seul candidat, a été proclamé Président, conformément à l'article 39, alinéa 4, du Règlement.

Présidence de M. Raymond Forni, Président

· Nomination des Vice-présidents

MM Philippe Auburger et Jacques Brunhes, étant seuls candidats, ont été proclamés Vice-présidents, conformément à l'article 39, alinéa 4, du Règlement.

· Nomination des Secrétaires :

MM. Jean-Jacques Jégou et Guy Lengagne, étant seuls candidats, ont été proclamés Secrétaires, conformément à l'article 39, alinéa 4, du Règlement.

En conséquence, *le Bureau de la Commission* est ainsi constitué :

Président : M. Raymond Forni

Vice-présidents : MM. Philippe Auburger

Jacques Brunhes

Secrétaires : MM. Jean-Jacques Jégou

Guy Lengagne

*

* *

Le Président Raymond Forni, souhaitant réunir les conditions d'un large consensus en vue de la réforme d'importance qui doit être examinée, a proposé à la Commission spéciale, qui l'a accepté, de désigner comme membres associés au Bureau :

- M. François Goulard, représentant du groupe Démocratie libérale et indépendants ;

- M. Henri Emmanuelli, Président de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan ;

- M. Bernard Roman, Président de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

· Désignation du Rapporteur :

M. Didier Migaud, étant seul candidat, a été désigné en qualité de Rapporteur.

*

* *

La Commission spéciale a ensuite procédé à un échange de vues sur l'organisation de ses travaux.